

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

Extrait du Registre des Délibérations

Du Comité Syndical

Séance du vendredi 13 décembre 2019

DCS35-2019

Membres en exercice : 154

Quorum : 78

Présents : 53

Pouvoirs : 29

Votants: 82

Date de convocation :

4/12/2019

**INSTALLATION D'UN
NOUVEAU DELEGUE
SUPPLEANT**

Le vendredi 13 décembre 2019, à 12h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance publique, salle du Bureau Communautaire des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Xavier HAY, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Thierry BERTAUX (délégué suppléant)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François-Paul GILAS, M. Jean-Paul SOULBIEU

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU (délégué suppléant)

Communauté de communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

DCS35-2019 : Installation d'un nouveau délégué suppléant

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Anne BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : Mme Anne BOISSEL, M. Jean-Paul MONTAGNE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à M. Patrice COLBERT), M. Jean-Jacques BARTEAU (pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Joël SUZANNE), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), Mme Edith HEUZE (pouvoir à Mme Laurence TROLET), M. Robert MICHEL (pouvoir à Mme Annick FARCY)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Paul CHANDELIER),

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Franck JOUY), M. Frédéric POUILLE (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Martine PIERSIELA)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté d'Agglomération Flers-Aggl : M. Michel DUMAINE (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. Pierre SCHMIT)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Geneviève GOSSSELIN-FLEURY (pouvoir à M. Frédéric LEGOUVERNEUR), M. Alain PINABEL (pouvoir à M. Marc LECERF)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Jean-Paul SOULBIEU), M. Dany TARGAT (pouvoir à M. François-Paul GILAS)

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à Mme Monique GARNIER), M. Claude LETEURTRE (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Xavier PICHON)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE (pouvoir à M. Laurent PAGNY), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Dominique DELIVET)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAU (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Philippe DURON)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Nicolas JOYAU, M. Patrick LECAPLAIN

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Michel BAR, Mme Nicole GOUBERT

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. David LAURENT (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, Mme Yveline DRUEZ, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE, M. Jean-Louis VALENTIN

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT

Exposé :

Par délibération du 17 juin 2019, notifiée au pôle métropolitain le 2 juillet 2019, la Communauté Urbaine de Caen la Mer a désigné Mme Catherine LECHEVALLIER en tant que déléguée suppléante, en remplacement de M. Gérard BONNAIRE (commune de Cairon), démissionnaire.

Il est donc proposé l'installation Mme Catherine LECHEVALLIER en tant que déléguée suppléante ;

Vote :

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émettent un avis favorable à l'installation de Mme Catherine LECHEVALLIER en tant que déléguée suppléante de Caen Normandie Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

